Question :

Qu’Allah soit bienfaisant envers vous. Un questionneur de France dit : un frère s’est fait arrêter par la police française et ils ont décidé de le renvoyer dans son pays. Nous est-il permis de l’aider financièrement afin qu’il puisse prendre un avocat ?

Réponse :

Il vous est permis de l’aider financièrement pour qu’il fasse la hijra de la terre de mécréance vers un pays musulman. Ceci est la meilleure des choses. Mais si ce n’est pas possible alors aidez-le financièrement afin de repousser de lui le mal et l’injustice. Et Allah aide le serviteur tant que le serviteur aide son frère et Il s’occupe du besoin de Son serviteur tant que Son serviteur s’occupe du besoin de son frère musulman.

[Fin de la réponse de Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali, qu’Allah lui fasse miséricorde]